



**BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE
D'EXPLOITATION AGRICOLE**
Horticulture
Niveau IV (Bac)

OBJECTIF : Devenir chef d'exploitation ou salarié d'une entreprise horticole en tant qu'ouvrier hautement qualifié

Publics

↪ Toute personne justifiant de 6 mois d'activité professionnelle

**Conditions
d'accès**

↪ Avoir au minimum 18 ans le jour de la formation / **et**

↪ Avoir :
- un niveau équivalent au CAPA **ou**
- un diplôme de même niveau **ou**
- avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP, **ou**
- avoir suivi une année de seconde du second cycle de l'enseignement secondaire **ou**
- avoir travaillé 2 années en secteur agricole **ou** 5 années dans un autre secteur / **et**

↪ Satisfaire aux tests écrits et à l'entretien de motivation **et**

↪ Avoir un projet professionnel

Organisation

↪ Formation à temps plein sur 6 mois avec la possibilité d'individualiser le parcours de formation

↪ Possibilité de financement et de rémunération

↪ Formation sur le site de Blanquefort

Dates

↪ **Année 2007 : 19 mars au 28 septembre 2007**

Vous désirez des renseignements et/ou une documentation,
contactez nous au :



C.F.P.P.A de la Gironde
84 Avenue du Général de Gaulle BP 113
33294 BLANQUEFORT

Tél : 05.56.35.61.10

Fax : 05.56.35.61.00

E-mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr



Programme de formation du BPIV horticulture

La formation d'une durée de 1001 heures dont 340 heures en entreprise.
Elle est découpée en 12 Unités Capitalisables (modules):

UC « formation générale »

Intitulé	Contenu
Mathématiques (43h)	Etre capable de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes de la vie professionnelle et sociale (<i>calcul, algèbre, géométrie..</i>).
Expression communication (44 h)	Etre capable de s'exprimer et de communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale (<i>synthèse, résumé, communication orale....</i>).

UC « formation professionnelle »

Intitulé	Contenu
Bases techniques en horticulture , floriculture (144 h)	Etre capable de mobiliser les connaissances scientifiques reliées aux techniques professionnelles (<i>le milieu pédoclimatique, la plante, le sol, la défense des cultures, reconnaissances des maladies ...</i>)
Techniques appliquées en horticulture, floriculture (70h)	Etre capable de conduire un atelier de production horticole, en intégrant les normes de sécurité (à partir des connaissances de bases acquises) : <i>reconnaissance des végétaux, la multiplication des végétaux....</i>
Biologie (50 h)	Etre capable de rappeler les mécanismes scientifiques qui permettent de comprendre les relations au vivant dans le secteur professionnel (<i>la cellule, la photosynthèse, la respiration.....</i>)
Informatique (35 h)	Etre capable d'utiliser les nouvelles technologies de traitement de l'information et de la communication dans les situations de la vie professionnelle et sociale (<i>utilisation de logiciels de traitement de texte, de internet, de logiciels professionnels</i>)
Economie générale (50 h)	Etre capable d'expliquer le fonctionnement d'une exploitation, entreprise horticole
Comptabilité (98 h)	Etre capable d'assurer la conduite technique et économique d'une exploitation ou d'un atelier de production (comptabilité...)
Rapport de stage (27 h)	Etre capable de situer l'exploitation, l'entreprise dans son environnement :

UC « spécialisation » UCARES

Intitulé	Contenu
Le suivi technique d'un atelier horticole (34 h)	Etre capable de réaliser le suivi technique d'un atelier horticole (
Les équipements et matériels horticoles (31 h)	Etre capable de choisir et mettre en œuvre les équipements et les matériels d'intervention sur les cultures horticoles
Au choix parmi 5 ucars (35 h)	A choisir parmi 4 ou 5 proposées en début de formation (agriculture biologique, entretien du matériel horticole, informatique, tourisme rural).

Conditions de délivrance du diplôme

- Toutes ces unités (modules) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme.
- Le diplôme ne sera réellement délivré, par le service des examens, que lorsque 1 année d'expérience professionnelle sera justifiée.
 - Le stagiaire a 5 ans pour obtenir la totalité des UC.

Une personne titulaire du bac est dispensée des modules d'enseignement généraux